Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251124-2025_10_04-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Alain BRARD, 2ème adjoint - M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9

Pouvoirs : M. Alain BRARD à Mme Caroline GAIGNOT
Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER
M. Fabrice ROTH à M. Patrice GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PLANCHOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 novembre 2025 et affichée à la porte de la Mairie le 17 novembre 2025.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 24 novembre 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 30 octobre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-10-04

Objet : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet

Vu l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellements compris ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour exercer la fonction d'agent du service technique dont les missions sont les suivantes :
- entretien de 1er niveau des bâtiments communaux (maçonnerie, plâtrerie, peinture, plomberie, électricité, serrurerie, menuiserie, …),
- entretien de 1er niveau de la voirie communale (nids de poule, balayage et ramassage de feuilles, pose de panneaux, peinture routière, fauchage d'accotement, …) et des chemins communaux (empierrement, débroussaillage, …),
- entretien de la chaufferie bois,
- préparation et mise en place des manifestations (manutention et installation du matériel de fêtes et cérémonies),
- conduite d'engins de chantier et de tracteurs avec diverses remorques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 12, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour exercer la fonction d'agent du service technique dont les missions sont décrites ci-dessus à compter du 1er novembre 2025,

- **FIXE** la durée du contrat à 2 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251124-2025_10_04-DE

- **PRÉCISE** que l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique,
- **DIT** que le tableau des effectifs de la commune est modifié en ce sens,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune.

Fait à Evran, le 25 novembre 2025

MAIRIE D'EVRAN 22630

Jacqueline PLANCHOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire